

VILLE DE BROMONT

RÈGLEMENT DE ZONAGE
Règlement numéro 876-2003

Le 17 décembre 2003

Daniel Arbour & Associés
S.E.N.C.

460, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2H2
Téléphone : (514) 954-5300 - Télécopieur : (514) 954-5345

AVIS DE MOTION : 3 novembre 2003

ADOPTION : 17 décembre 2003

ENTRÉE EN VIGUEUR :

Modifications incluses dans ce document

Numéro du règlement	Date d'entrée en vigueur
876-03-2004	15 septembre 2004
876-04-2004	15 septembre 2004
876-06-2004	10 février 2005
876-07-2004	9 décembre 2004
876-10-2005	14 avril 2005
876-12-2005	9 juin 2005
876-13-2005	14 juillet 2005
876-14-2005	14 juillet 2005
876-16-2005	8 septembre 2005
876-17-2005	13 octobre 2005
876-18-2005	9 février 2006
876-19-2006	19 avril 2006
876-21-2006	8 juin 2006
876-24-2006	22 septembre 2006
876-25-2006	14 décembre 2006

Modifications incluses dans ce document (suite)

Numéro du règlement	Date d'entrée en vigueur
876-27-2006	11 janvier 2007
876-28-2006	8 février 2007
876-30-2007	8 mars 2007
876-31-2007	8 mars 2007
876-33-2007	12 avril 2007
876-34-2007	13 juin 2007
876-35-2007	13 juin 2007

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BROMONT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES	1
SECTION 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES	1
1. TITRE DU RÈGLEMENT	1
2. TERRITOIRE ASSUJETTI.....	1
3. VALIDITÉ	1
4. DOMAINE D'APPLICATION.....	1
5. DOCUMENTS ANNEXÉS.....	1
6. PRESCRIPTIONS D'AUTRES RÈGLEMENTS	2
7. ABROGATION.....	3
8. TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SYMBOLES	3
SECTION 2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES GÉNÉRALES	3
9. UNITÉS DE MESURE	3
10. RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS	3
11. RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	4
12. MODE DE DIVISION DU RÈGLEMENT	4
13. TERMINOLOGIE.....	5
SECTION 3 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES RELATIVES AU DÉCOUPAGE EN ZONES	5
14. DIVISION DU TERRITOIRE EN ZONES	5
15. IDENTIFICATION DES ZONES	5
16. INTERPRÉTATION DES LIMITES DE ZONE SUR LE PLAN DE ZONAGE.....	6
SECTION 4 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES RELATIVES AUX GRILLES DES SPÉCIFICATIONS.....	7
17. PORTÉE GÉNÉRALE DES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS	7
18. RÈGLES D'INTERPRÉTATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	7
19. TERRAIN COMPRIS DANS PLUS D'UNE ZONE.....	12
CHAPITRE 2 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	13
20. APPLICATION DU RÈGLEMENT	13
21. POUVOIRS ET DEVOIRS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ	13
22. CONTRAVENTIONS, SANCTIONS, RECOURS ET POURSUITES	13
CHAPITRE 3 DISPOSITIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION DES USAGES	14
SECTION 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES	14
23. REGROUPEMENT DES USAGES	14
24. INTERPRÉTATION DES PARENTHÈSES	14
25. RÉFÉRENCE AUX USAGES	14
SECTION 2 : CLASSIFICATION DU GROUPE HABITATION (H).....	14
26. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE HABITATION (H)	14
27. HABITATION UNIFAMILIALE (h1).....	15
28. HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE – (h2).....	15
29. HABITATION MULTIFAMILIALE (h3).....	15
30. HABITATION UNIMODULAIRE – (h4).....	15
SECTION 3 : CLASSIFICATION DU GROUPE COMMERCIAL (C).....	15

31. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE COMMERCIAL (C).....	15
32. VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES (c1).....	16
33. USAGE MIXTE (c2).....	20
34. COMMERCE DE GRANDE SURFACE, RÉCRÉATION COMMERCIALE ET HÉBERGEMENT (c3)	21
35. SERVICES AUTOMOBILES (c4).....	24
36. COMMERCE ARTÉRIEL LOURD (c5).....	25
SECTION 4 : CLASSIFICATION D'USAGES DU GROUPE INDUSTRIEL (I)	27
37. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE INDUSTRIEL (I)	27
38. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET PRODUCTION (i1).....	27
39. INDUSTRIE LÉGÈRE (i2).....	28
40. EXPLOITATION DES MATIÈRES PREMIÈRES (i3)	29
41. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (i4)	30
SECTION 5 : CLASSIFICATION D'USAGES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE (P)	31
42. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE (P).....	31
43. RÉCRÉATION PUBLIQUE OU SEMI-PUBLIQUE (p1)	31
44. INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF (p2).....	32
45. SERVICES PUBLICS (p3).....	32
SECTION 6 : CLASSIFICATION D'USAGES DU GROUPE RÉCRÉATIF (R)	33
46. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE RÉCRÉATIF (R).....	33
47. RÉCRÉATION COMMERCIALE DE GRANDE SURFACE (r1).....	34
48. SPORTS EXTRÊMES ET MOTORISÉS (r2)	34
SECTION 7 : CLASSIFICATION D'USAGES DU GROUPE AGRICOLE (A).....	35
49. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE AGRICOLE (A).....	35
50. AGRICOLE SANS ÉLEVAGE (a1)	35
51. AGRICOLE AVEC ÉLEVAGE LÉGER (a2)	35
52. AGRICOLE AVEC ÉLEVAGE INTENSIF (a3).....	36
53. RURALE (a4)	36
SECTION 8 : USAGES AUTORISÉS OU EXCLUS DANS TOUTES LES ZONES	37
54. USAGES AUTORISÉS DANS TOUTES LES ZONES	37
55. USAGES TEMPORAIRES A UTORISÉS DANS TOUTES LES ZONES	37
56. USAGES PROHIBÉS DANS TOUTES LES ZONES.....	37
CHAPITRE 4 DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES TEMPORAIRES	39
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À TOUS LES USAGES	39
57. CLINIQUE DE SANG.....	39
58. TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL.....	39
59. TENUE D'UN ENCAN	39
59.1 ROULOTTE DE CHANTIER	39
59.2 BUREAU DE VENTE IMMOBILIÈRE.....	40
SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES HABITATION	41
60. VENTE DE GARAGE.....	41
SECTION 3 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL	42
61. VENTE DE FLEURS.....	42
62. USAGES TEMPORAIRES A UTORISÉS POUR UN CENTRE COMMERCIAL.....	42
63. USAGES TEMPORAIRES PROHIBÉS	42

CHAPITRE 5 DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION ET AU VOLUME D'UN BÂTIMENT OU D'UNE CONSTRUCTION.....	43
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À TOUS LES USAGES	43
64. MARGE LATÉRALE MINIMALE POUR UN TERRAIN D' ANGLE.....	43
65. MARGE ARRIÈRE MINIMALE POUR UN TERRAIN D' ANGLE TRANSVERSAL.....	43
66. TRIANGLE DE VISIBILITÉ.....	43
67. MARGE MINIMALE EN BORDURE D'UN CIMETIÈRE.....	44
68. MARGE MINIMALE EN BORDURE D'UNE VOIE FERRÉE EXISTANTE OU PROJETÉE	44
69. MARGE MINIMALE EN BORDURE D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ DE PLUS DE 120 KV.....	45
70. MARGE MINIMALE EN BORDURE DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION.....	45
70.1 EMPIÈTEMENT D'UN AVANT-TOIT	45
SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES « HABITATION »	45
71. IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT DANS UN PARC DE MAISONS MOBILES.....	45
72. DIMENSIONS D'UNE MAISON MOBILES	46
73. DÉPASSEMENT DE LA HAUTEUR AUTORISÉE.....	46
74. RÉDUCTION DE LA SURFACE D'IMPLANTATION.....	46
74.1 MARGE AVANT MAXIMALE	47
SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCE ».....	47
SOUS-SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À UN CENTRE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS ET DE CARBURANT.....	47
75. SUPERFICIE ET LARGEUR MINIMALES DE TERRAIN.....	47
76. MARGES MINIMALES	47
SOUS-SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES À UN CENTRE COMMERCIAL	48
77. NORMES D'IMPLANTATION.....	48
78. LARGEUR DE FAÇADE D'UN CENTRE COMMERCIAL DE CATÉGORIE 2	48
79. HAUTEUR EN MÈTRE.....	48
SECTION 4 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES « INDUSTRIE »	48
80. IMPLANTATION D'UNE CARRIÈRE, SABLÈRE OU GRAVIÈRE.....	48
SECTION 5: DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LES ZONES DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « AGRICOLE (A) ».....	48
SOUS-SECTION 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS	49
81. IMPLANTATION DES BÂTIMENTS.....	49
SOUS-SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISTANCES LIMITATIVES	49
82. DISTANCE SÉPARATRICE RELATIVE À UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE.....	49
83. PARAMÈTRE A : NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES	49
NOMBRE D'ANIMAUX ÉQUIVALANT À UNE UNITÉ ANIMALE.....	50
84. PARAMÈTRE B : DISTANCES DE BASE	50
85. PARAMÈTRE C : CHARGE D'ODEUR.....	54
86. PARAMÈTRE D : TYPE DE FUMIER.....	55
MODE DE GESTION DES ENGRAIS DE FERME ET TYPE D'ÉLEVAGE.....	55
87. PARAMÈTRE E : TYPE DE PROJET	55
88. PARAMÈTRE F : FACTEUR D'ATTÉNUATION.....	56
89. PARAMÈTRE G : FACTEUR D'USAGE	57

90. DISTANCE SÉPARATRICE RELATIVE À UN LIEU D'ENTREPOSAGE DU LISIER.....	57
CHAPITRE 6 DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES ADDITIONNELS	58
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES HABITATION	58
91. USAGES ADDITIONNELS AUTORISÉS	58
92. DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE ADDITIONNEL « LOGEMENT D'APPOINT OCCUPANT LE SOUS-SOL».....	60
93. DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE ADDITIONNEL « COMMERCE D'APPOINT ».....	60
94. DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE ADDITIONNEL « HÉBERGEMENT DE TYPE CHAMBRE D'HÔTE»	61
95. DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE ADDITIONNEL «FAMILLE D'ACCUEIL» OU «RÉSIDENCE D'ACCUEIL»	61
96. DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE ADDITIONNEL «SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL».....	62
97. DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE ADDITIONNEL « GARDE DE CHEVAUX »	62
SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGE COMMERCE.....	62
98. USAGES ADDITIONNELS AUTORISÉS	62
99. DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE ADDITIONNEL « FABRICATION SUR PLACE»	64
100. DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE ADDITIONNEL « SERVICE DE BOISSONS ALCOOLIQUES »	64
101. DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE ADDITIONNEL « GALERIE D'AMUSEMENT ».....	65
SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES INDUSTRIEL.....	65
102. USAGES ADDITIONNELS AUTORISÉS	65
SECTION 4 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES COMMUNAUTAIRE	65
103. USAGES ADDITIONNELS AUTORISÉS	65
SECTION 5 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES RÉCRÉATIF	67
104. USAGES ADDITIONNELS AUTORISÉS	67
SECTION 6 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES AGRICOLE	68
105. USAGES ADDITIONNELS AUTORISÉS	68
CHAPITRE 7 DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES ET SAILLIES AU BÂTIMENT PRINCIPAL	70
SECTION 1: DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES HABITATION.....	70
106. USAGE, BÂTIMENT, CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET SAILLIE AU BÂTIMENT PRINCIPAL AUTORISÉS DANS LES COURS	70
107. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN GARAGE, UN ABRI D'AUTO PERMANENTS OU UNE REMISE ET À UNE SERRE.....	77
108. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN ABRI D'AUTO HIVERNAL.....	78
109. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN CONTENEUR OU UN BAC À DÉCHETS	78
110. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN RÉSERVOIR DE CARBURANT GAZEUX ET UN EQUIPEMENT MECANIQUE AU SOL TEL UNE THERMOPOMPE OU UN COMPRESSEUR	79
111. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À BÂTIMENT SERVANT À ABRITER DES CHEVAUX ET UNE COUR D'EXERCICE POUR CHEVAUX.....	79
112. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UNE PISCINE.....	80
113. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR.....	81

114. DISPOSITION PARTICULIÈRE APPLICABLE À UNE GALERIE, UN PERRON OU UN BALCON D'UNE HABITATION JUMELÉE OU CONTIGUË.....	81
115. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX INSTALLATIONS SERVANT À L'ÉCLAIRAGE.....	81
SECTION 2: DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL ET DU GROUPE D'USAGES RÉCRÉATIF.....	82
116. USAGE, BÂTIMENT, CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT ACCESSOIRES ET SAILLIE AU BÂTIMENT PRINCIPAL AUTORISÉS DANS LES COURS	82
117. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN BÂTIMENT ACCESSOIRE.....	87
118. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR.....	87
119. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UNE TERRASSE COMMERCIALE.....	89
120. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN CONTENEUR OU UN BAC À DÉCHETS	89
121. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN RÉSERVOIR DE CARBURANT GAZEUX.....	90
122. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN RÉSERVOIR DE CARBURANT LIQUIDE D'UN CENTRE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS ET DE CARBURANT	90
123. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX INSTALLATIONS SERVANT À L'ÉCLAIRAGE.....	90
124. USAGES ACCESSOIRES À UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT	90
SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES INDUSTRIEL.....	90
125. USAGE, BÂTIMENT, CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT ACCESSOIRES ET SAILLIE AU BÂTIMENT PRINCIPAL AUTORISÉS DANS LES COURS	90
126. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN BÂTIMENT ACCESSOIRE.....	94
127. DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	95
128. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN CONTENEUR OU UN BAC À DÉCHETS	95
SECTION 4: DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES COMMUNAUTAIRE (P).....	96
129. USAGE, BÂTIMENT, CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT ACCESSOIRES ET SAILLIE AU BÂTIMENT PRINCIPAL AUTORISÉS DANS LES COURS	96
130. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN BÂTIMENT ACCESSOIRE.....	100
131. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À UN CONTENEUR OU UN BAC À DÉCHETS	101
SECTION 5: DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES AGRICOLE (A)	101
132. USAGE, BÂTIMENT, CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT ACCESSOIRES ET SAILLIE AU BÂTIMENT PRINCIPAL AUTORISÉS DANS LES COURS	101
133. HAUTEUR D'UN BÂTIMENT UTILISÉ À DES FINS AGRICOLES	102
CHAPITRE 8 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACCÈS À UN TERRAIN	103
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À TOUS LES USAGES	103
134. ENTRÉE CHARRETIÈRE.....	103
135. ALLÉE D'ACCÈS.....	103
136. ACCÈS À UNE ROUTE RELEVANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.....	103
SECTION 2 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES HABITATION	103
137. NOMBRE MAXIMAL D'ENTRÉES CHARRETIÈRES	103
138. LARGEUR D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE	104
139. PENTE D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE.....	104
140. ENTRÉE CHARRETIÈRE COMMUNE.....	104
SECTION 3 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL.....	104
141. NOMBRE MAXIMAL D'ENTRÉES CHARRETIÈRES	104
142. LARGEUR D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE	105

143. ENTRÉE CHARRETIÈRE COMMUNE.....	105
144. PENTE D'UNE ALLÉE D'ACCÈS	105
145. ALLÉE D'ACCÈS COMMUNE.....	105
SECTION 4 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES INDUSTRIEL	105
146. NOMBRE MAXIMAL D'ENTRÉES CHARRETIÈRES	105
147. LARGEUR D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE	105
148. PENTE D'UNE ALLÉE D'ACCÈS	105
SECTION 5 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES COMMUNAUTAIRE	106
149. NOMBRE MAXIMAL D'ENTRÉES CHARRETIÈRES	106
150. LARGEUR D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE	106
SECTION 6 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES RÉCRÉATIF	106
151. NOMBRE MAXIMAL D'ENTRÉES CHARRETIÈRES	106
152. LARGEUR D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE	106
SECTION 7 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DUGROUPE D'USAGES AGRICOLE.....	107
153. NOMBRE MAXIMAL D'ENTRÉES CHARRETIÈRES	107
CHAPITRE 9 DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT.....	108
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À TOUS LES USAGES	108
154. NÉCESSITÉ ET MAINTIEN D'UN TERRAIN DE STATIONNEMENT	108
155. UTILISATION D'UN TERRAIN DE STATIONNEMENT.....	108
156. CALCUL DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT	108
157. DIMENSION DES CASES DE STATIONNEMENT ET DES ALLÉES DE CIRCULATION	109
158. CASES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES	110
159. CASES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES AUX FEMMES ENCEINTES	111
160. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN TERRAIN DESTATIONNEMENT	111
SECTION 2 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DUGROUPE D'USAGES HABITATION	113
161. EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT	113
162. NOMBRE MINIMUM DE CASES	113
163. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN TERRAIN DESTATIONNEMENT	113
SECTION 3 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DUGROUPE D'USAGES COMMERCIAL.....	115
164. UTILISATION D'UN TERRAIN DE STATIONNEMENT POUR DES VÉHICULES EN INSTANCE DE RÉPARATIONS MINEURES	115
165. EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT	115
166. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN TERRAIN DESTATIONNEMENT	116
167. INTERFACE AVEC UNE ZONE DONT L'AFFECTATION EST « HABITATION (H) ».....	117
168. ALLÉE DE CIRCULATION	118
169. NOMBRE MINIMUM DE CASES	118
170. NOMBRE MINIMUM DE CASES.....	122
SECTION 4 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU GROUPE D'USAGES INDUSTRIEL.....	122
171. EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT	122
172. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN TERRAIN DE STATIONNEMENT	122
173. NOMBRE MINIMUM DE CASES	122
SECTION 5 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU GROUPE D'USAGES RÉCRÉATION.....	122
174. EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT	122
175. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN TERRAIN DESTATIONNEMENT	123

176. INTERFACE AVEC UNE ZONE DONT L' AFFECTATION EST « HABITATION (H) ».....	123
177. ALLÉE DE CIRCULATION	124
178. NOMBRE DE CASES	124
SECTION 6 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU GROUPE D'USAGES COMMUNAUTAIRE.....	125
179. EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT	125
180. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN TERRAIN DESTATIONNEMENT	125
181. INTERFACE AVEC UNE ZONE DONT L' AFFECTATION EST « HABITATION (H) ».....	126
182. ALLÉE DE CIRCULATION	126
183. NOMBRE DE CASES	126
184. NOMBRE DE CASES POUR UN AÉROPORT	127
SECTION 7 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU GROUPE D'USAGES AGRICOLE.....	127
185. EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT	127
186. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN TERRAIN DESTATIONNEMENT	128
187. ALLÉE DE CIRCULATION	128
188. NOMBRE DE CASES	128
CHAPITRE 10 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES ET AUX QUAIS DE MANUTENTION	129
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À TOUS LES USAGES	129
189. CALCUL DU NOMBRE DE QUAIS DE MANUTENTION.....	129
190. EMPLACEMENT D'UN ESPACE ET D'UN QUAI DE MANUTENTION.....	129
191. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE ET D'UN QUAI DE MANUTENTION	129
SECTION 2 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DUGROUPE D'USAGES HABITATION	130
192. NOMBRE D'ESPACES DE MANUTENTION.....	130
SECTION 3 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DUGROUPE D'USAGES COMMERCIAL.....	130
193. ESPACES DE MANUTENTION EXIGÉS	130
194. QUAIS DE MANUTENTION EXIGÉS.....	131
195. AMÉNAGEMENT DES QUAIS DE MANUTENTION	132
SECTION 4 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES INDUSTRIEL	132
196. QUAIS DE MANUTENTION EXIGÉS.....	132
197. AMÉNAGEMENT D'UN QUAI DE MANUTENTION SITUÉ DANS UNE COUR ADJACENTE À UNE RUE.....	132
198. PORTE D'ACCÈS À UN ESPACE DE MANUTENTION SUR UNE FAÇADE.....	133
199. RAMPE D'ACCÈS À UN QUAI DE MANUTENTION	133
CHAPITRE 11 DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES	134
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À TOUS LES USAGES	134
200. OBLIGATION MINIMALE	134
201. DÉLAI POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN	134
202. OBLIGATION D'UNE AIRE BOISÉE EN BORDURE DE LA VOIE FERRÉE	134
203. AMÉNAGEMENT D'UN LAC ARTIFICIEL À DES FINS PRIVÉES	134
204. ÉCLAIRAGE DES TERRAINS	134
SECTION 2 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DUGROUPE D'USAGES HABITATION	135
205. PROTECTION DE LA QUALITÉ NATURELLE.....	135
206. ARBRES ARTIFICIELS	135
207. PLANTATION D'ARBRES FEUILLUS DE CONIFÈRES ET D'ARBUSTES	135
208. OBLIGATION MINIMALE POUR PARC DE MAISONS MOBILES	136

209. RÈGLES APPLICABLES À LA PLANTATION DE CERTAINES ESPÈCES D'ARBRES	136
SECTION 3 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX USAGES DUGROUPE D'USAGES COMMERCIAL.....	136
SOUS-SECTION 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES	136
210. OBLIGATION MINIMALE	136
211. OBLIGATION SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CAS DE LA MIXITÉ D'UN USAGE	136
212. ENFOUISSEMENT DES FILS	136
SOUS-SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES À UN CENTRE COMMERCIAL	137
213. OBLIGATION MINIMALE POUR UN CENTRE COMMERCIAL DE CATÉGORIE 1	137
214. OBLIGATION MINIMALE POUR UN CENTRE COMMERCIAL DE CATÉGORIE 2	137
SECTION 4 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DU GROUPE D'USAGES COMMUNAUTAIRE.....	137
214.1 RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES	137
CHAPITRE 12 DISPOSITIONS RELATIVES À LA COUPE D'UN ARBRE.....	138
215. TYPES D'ABATTAGE D'ARBRES AUTORISÉS	138
216. PROTECTION DES ARBRES SUR UN TERRAIN	139
CHAPITRE 13 DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS.....	140
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À TOUS LES USAGES	140
217. MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR PROHIBÉS	140
218. PROTECTION DES SURFACES EXTÉRIEURES EN BOIS	140
219. HARMONISATION DE L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS	141
220. HARMONISATION DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.....	141
221. HARMONISATION DES FAÇADES	141
222. ÉCLAIRAGE D'UN BÂTIMENT	141
222.1 FORME DE BÂTIMENT	141
222.2 UTILISATION DE VÉHICULES ET DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT	142
SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES DU GROUPE D'USAGES HABITATION	142
223. ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX	142
224. TOITURE	142
225. RECOUVREMENT D'UNE CHEMINÉE.....	143
SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES À UN USAGE COMMERCIAL	143
226. NOMBRE DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.....	143
227. ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE SUR UN TOIT	143
228. TOITURE	143
229. RECOUVREMENT D'UNE CHEMINÉE.....	143
CHAPITRE 14 DISPOSITIONS RELATIVES À UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET À UNE CLÔTURE.....	144
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À UN MUR DE SOUTÈNEMENT	144
230. MATÉRIAUX AUTORISÉS	144
231. CONSTRUCTION D'UN MUR DE PLUS DE 2 M DE HAUTEUR	144
232. OBLIGATION D'UNE CLÔTURE OU D'UNE HAIE	144
SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES À UNE CLÔTURE ET UN MURET.....	144
233. LOCALISATION	144
234. HAUTEUR D'UNE CLÔTURE ET D'UN MURET	145
235. PORTAIL D'ACCÈS	145

236. MATÉRIAUX ET CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE ET D'UN MURET.....	145
237. OBLIGATION D'INSTALLER UNE CLÔTURE OU UNE HAIE DENSE.....	146
CHAPITRE 15 DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE LA RIVE ET DU LITTORAL	148
238. OUVRAGES AUTORISÉS SUR LA RIVE.....	148
239. OUVRAGE AUTORISÉ SUR LE LITTORAL.....	148
240. OUVRAGES SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉS SUR LA RIVE ET LE LITTORAL	149
241. NATURALISATION DES RIVES.....	150
CHAPITRE 16 DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU TERRITOIRE INONDABLE.....	154
242. RIVIÈRE YAMASKA ET LAC BROMONT.....	154
COTE D'INONDATION.....	154
COTE D'INONDATION.....	155
COTE D'INONDATION.....	157
243. TRAVAUX ET OUVRAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE INONDABLE 0-20 ANS	157
244. TRAVAUX ET OUVRAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE INONDABLE 20-100 ANS	158
CHAPITRE 17 DISPOSITIONS RELATIVES AU CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE.....	159
245. APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES	159
246. ÉPANDAGE AU POURTOUR D'UN OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE.....	159
247. PROTECTION DES PRISES D'EAU POTABLE	159
CHAPITRE 18 DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉPANDAGE DES ENGRAIS DE FERME.....	160
248. ÉPANDAGE DE LISIER	160
249. DISTANCE MINIMALE À RESPECTER POUR L'ÉPANDAGE DE LISIER	160
250. ÉPANDAGE DE FUMIER.....	161
251. DISTANCE MINIMALE À RESPECTER POUR L'ÉPANDAGE DE FUMIER	161
CHAPITRE 19 DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINES ZONES ET À CERTAINS TERRITOIRES	162
SECTION 1 : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE CE CHAPITRE.....	162
252. APPLICATION	162
SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS DANS CERTAINES ZONES	162
253. AUTORISATION DES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1	162
254. AUTORISATION DES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 2	162
255. PARC DE MAISONS MOBILES	162
256. MARCHÉ PUBLIC EXTÉRIEUR.....	163
257. MARCHÉ PUBLIC INTÉRIEUR.....	163
258. MARCHÉ AUX PUCES TEMPORAIRES	163
259. OBLIGATION D'EXERCER CERTAINS USAGES DANS UNE AÉROGARE.....	163
260. USAGES PROHIBÉS AU SOUS-SOL D'UN BÂTIMENT.....	163
261. DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE C01-102.....	163
262. DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE H02-201	164
263. STATIONNEMENT COMME USAGE PRINCIPAL.....	165
263.1 DISPOSITION RELATIVE À LA ZONE I04-418.....	165
263.2 DISPOSITION RELATIVES AUX ZONES C04-400 ET R04-467	165
263.4 SERVICES D'HÔTELLERIE LÉGERS.....	165

SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES TEMPORAIRES AUTORISES DANS CERTAINES ZONES	166
SECTION 4 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION ET AU VOLUME D'UN BÂTIMENT OU D'UNE CONSTRUCTION RELATIVES DANS CERTAINES ZONES	166
264. MARGE AVANT APPLICABLE DANS CERTAINS CAS.....	166
265. DISTANCE ENTRE UN BÂTIMENT ET LE BOULEVARD MONTRÉAL.....	167
266. SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOGEMENT	167
267. SUPERFICIE MAXIMALE D'UN BAR LAITIER	167
268. HAUTEUR D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL.....	167
269. CALCUL DE LA HAUTEUR EN ÉTAGES	169
270. IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELIÉE À UN RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE.....	169
271. IMPLANTATION D'UNE CARRIÈRE.....	169
SECTION 5 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES ADDITIONNELS APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	170
272. INTERDICTION D'UN LOGEMENT D'APPOINT.....	170
273. FABRICATION DE BIÈRE.....	170
274. USAGES AUTORISÉS EXCLUSIVEMENT COMME USAGE ADDITIONNEL.....	170
275. DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE C04-447.....	170
276. USAGES ADDITIONNELS À UN CENTRE DE CROISSANCE PERSONNELLE ET À UN SPA	171
277. GARDE DE CHEVAUX DANS LA ZONE H06-620.....	172
278. USAGES ADDITIONNELS AUTORISÉS À LA SORTIE 74.....	172
278.1 DISPOSITION RELATIVE À LA ZONE C01-113	172
278.2 DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE C04-400.....	173
SECTION 6 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES, BÂTIMENTS CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES ET SAILLIES AU BÂTIMENT PRINCIPAL APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	174
279. ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR PROHIBÉ DANS LES COURS LATÉRALES ET ARRIÈRE CONTIGUËS AU BOULEVARD DE L'AÉROPORT	174
280. ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR PROHIBÉ DANS LES COURS AVANT ET LATÉRALES	175
281. ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR PROHIBÉ DANS TOUTES LES COURS	175
282. ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LE PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.....	175
SECTION 7 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACCÈS À UN TERRAIN APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	175
283. ACCÈS VÉHICULAIRE PROHIBÉ SUR LE CHEMIN DE GASPÉ.....	175
284. ACCÈS VÉHICULAIRE PROHIBÉ SUR LE BOULEVARD DE BROMONT.....	175
285. ACCÈS VÉHICULAIRE PROHIBÉ SUR LA ROUTE B9 POUR UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UN USAGE DU GROUPE « HABITATION (H) »	175
286. ACCÈS VÉHICULAIRE DONNANT SUR LA RUE SHEFFORD	176
287. ACCÈS VÉHICULAIRE PROHIBÉ SUR LE CHEMIN DE L'AÉROPORT ET LE CHEMIN ADAMSVILLE.....	176
288. NOUVEL ACCÈS VÉHICULAIRE PROHIBÉ SUR LE BOULEVARD PIERRE-LAPORTE.....	176
289. NOMBRE MAXIMUM D'ACCÈS VÉHICULAIRES SUR LA RUE PIERRE-LAPORTE.....	176
289.1 NOMBRE MAXIMAL D'ENTRÉE CHARRETIÈRES	176
289.2 ACCÈS VÉHICULAIRE PROHIBÉ SUR LA RUE SAGUENAY.....	176
SECTION 8 : DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	177
290. NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE.....	177
291. EXEMPTION DE STATIONNEMENT.....	177
292. NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ DANS LA ZONE H02-201.....	177
292.1 AMÉNAGEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT.....	177

292.2 NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ POUR UN USAGE SERVICE D'HÔTELLERIE LÉGER.....	177
SECTION 9: DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES DE MANUTENTION APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	178
SECTION 10 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	178
293. OBLIGATION D'UNE BANDE BOISÉE EN BORDURE DE LA ROUTE 139	178
294. ENFOUISSEMENT DES FILS	178
294.1 OBLIGATION MINIMALE	178
SECTION 11: DISPOSITIONS RELATIVES À LA COUPE DES ARBRES APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	178
SECTION 12 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	178
295. HARMONISATION AVEC L'AÉROGARE	178
296. TYPES DE FONDATION PERMANENTE PROHIBÉS	178
297. DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE H04-444	179
298. MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS	179
299. TOITURE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL	179
299.1 DISPOSITION RELATIVE À LA ZONE R04-485	180
SECTION 13: DISPOSITIONS RELATIVES À UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET À UNE CLÔTURE APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	180
SECTION 14: DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	180
SECTION 15: DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU TERRITOIRE INONDABLE APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	180
SECTION 16: DISPOSITIONS RELATIVES À DES TERRITOIRES DE CONTRAINTE DANS CERTAINES ZONES	180
300. TERRITOIRE PRÉSENTANT UN RISQUE D'ÉBOULIS OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN	180
SECTION 17: DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	182
301. DESSERTE OBLIGATOIRE PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUT	182
302. DESSERTE OBLIGATOIRE PAR UN RÉSEAU D'AQUEDUC POUR UN TERRAIN CONTIGU AU CHEMIN ADAMSVILLE.....	182
303. DESSERTE OBLIGATOIRE PAR DEUX SERVICES MUNICIPAUX.....	182
304. DESSERTE DES USAGES INDUSTRIELS	182
305. DESSERTE OBLIGATOIRE PAR UN RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL	182
306. DESSERTE OBLIGATOIRE PAR DEUX SERVICES	182
307. AUTORISATION D'UN SYSTÈME AUTONOME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (AÉROPORT).....	183
SECTION 18: DIMENSIONS ET SUPERFICIES DES TERRAINS	183
308. DIMENSIONS ET SUPERFICIE D'UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UN AÉROPORT	183
308.1 FRONTAGE MINIMUM D'UN TERRAIN ADJACENT AU CHEMIN DE GASPÉ.....	183
SECTION 19: DISPOSITIONS DIVERSES	183
309. TERRAIN SÉPARÉ PAR UNE VOIE FERRÉE.....	183
SECTION 20 : DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES À CERTAINES ZONES	183
SOUS-SECTION 1: DISPOSITIONS RELATIVES AU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE ET AU PARC INDUSTRIEL AUTOROUTIER.....	183

310. DOMAINE D'APPLICATION	183
311. MARGE MINIMALE EN BORDURE DE CERTAINS BOULEVARDS	184
312. LOCALISATION D'UN TERRAIN DE STATIONNEMENT DANS LA COUR AVANT.....	184
313. AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE STATIONNEMENT	184
314. LOCALISATION DES AIRES DE MANUTENTION ET DES ESPACES DE MANŒUVRE.....	185
315. AMÉNAGEMENT DES COURS AVANT ET LATÉRALES	185
316. MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.....	186
317. TOITURE	186
318. AUTORISATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE OU DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.....	186
SOUS-SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES À UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ	
APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	186
319. DOMAINE D'APPLICATION ET AUTORISATION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ	186
320. LOGEMENT D'APPOINT PROHIBÉ.....	187
321. NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET SUPERFICIE DE TERRAIN	187
322. IMPLANTATION DES BÂTIMENTS.....	188
323. DÉGAGEMENT ENTRE 2 BÂTIMENTS PRINCIPAUX.....	189
324. VOIE D'ACCÈS PRIVÉE.....	189
325. NOMBRE D'ENTRÉES CHARRETIÈRES	189
326. EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT	189
327. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN TERRAIN DESTATIONNEMENT	189
328. AIRE D'AGRÉMENT.....	189
329. ENFOUISSEMENT DES FILS	190
SOUS-SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES À UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ	
APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	190
330. DOMAINE D'APPLICATION ET AUTORISATION D'UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ.....	190
331. SUPERFICIE DE TERRAIN	190
332. IMPLANTATION DES BÂTIMENTS.....	190
333. DÉGAGEMENT ENTRE 2 BÂTIMENTS PRINCIPAUX.....	191
334. NOMBRE D'ENTRÉES CHARRETIÈRES	191
335. EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT	191
336. ARCHITECTURE.....	191
337. AMÉNAGEMENT PAYSAGER.....	191
SOUS-SECTION 4 : DISPOSITIONS RELATIVES À UN PROJET INDUSTRIEL INTÉGRÉ	
APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	192
338. DOMAINE D'APPLICATION ET AUTORISATION D'UN PROJET INDUSTRIEL INTÉGRÉ.....	192
339. IMPLANTATION DES BÂTIMENTS.....	192
340. DÉGAGEMENT ENTRE 2 BÂTIMENTS PRINCIPAUX.....	192
341. NOMBRE D'ENTRÉES CHARRETIÈRES	192
342. EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT	192
343. ARCHITECTURE.....	192
344. PLANTATION LE LONG D'UNE LIGNE DE RUE.....	193
SOUS-SECTION 5 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL	193
345. DOMAINE D'APPLICATION	193
346. AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL	193
347. HAUTEUR EN ÉTAGE D'UN BÂTIMENT EXISTANT.....	194
348. MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.....	194
SOUS-SECTION 6 : DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R04-467.....	195
349. DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R04-467.....	195
SOUS-SECTION 7 : DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R01-118.....	201
350. DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINES ZONES	201

SOUS-SECTION 8 : DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226.....	202
350.1 DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-226.....	202
350.2 DISPOSITIONS RELATIVES À UN PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ.....	202
350.3 DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE STATIONNEMENT	202
SOUS-SECTION 9 : DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE C01-113.....	202
350.4 DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE C01-113.....	202
350.5 AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN TERRAIN DE STATIONNEMENT	202
350.6 ESPACES ET QUAIS DE MANUTENTION.....	203
350.7 ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS	203
SOUS-SECTION 10 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA ZONE R02-206.....	203
350.8 DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE R02-206.....	203
350.9 IMPLANTATION DES BÂTIMENTS.....	203
350.10 ENTRÉE CHARRETIÈRES	204
350.11 EMPLACEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT.....	204
350.14 AIRE D'AGRÉMENT	204
350.15 MURS DE SOUTÈNEMENT.....	204
SECTION 21 : DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINES ZONES RELATIVES À L’AFFICHAGE.....	205
351. DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINES ZONES SITUÉES EN BORDURE DU BOULEVARD DE BROMONT OU LAPORTE.....	205
352. DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINES ZONES D’INTÉRÊT PATRIMONIAL.....	205
353. DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES DÉTACHÉES DANS CERTAINES ZONES	207
354. DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINES ZONES DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE	208
355. DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINES ZONES COMMUNAUTAIRES	208
356. DISPOSITIONS RELATIVES À UNE ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE (SORTIE74)	209
357. DISPOSITIONS RELATIVES À UNE ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE (SORTIE78)	210
357.1 DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE C04-445.....	211
CHAPITRE 20 DISPOSITIONS RELATIVES À L’AFFICHAGE.....	212
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À TOUTES LES ZONES	212
358. DOMAINE D’APPLICATION.....	212
SOUS-SECTION 1 : ENSEIGNES AUTORISÉES ET PROHIBÉES	212
359. ENSEIGNES AUTORISÉES DANS TOUTES LES ZONES	212
360. ENSEIGNES PROHIBÉES DANS TOUTES LES ZONES.....	217
SOUS-SECTION 2 : EMPLACEMENT D’UNE ENSEIGNE.....	218
361. ENDROIT OÙ LA POSE D’UNE ENSEIGNE EST PROHIBÉE DANS TOUTES LES ZONES	218
362. POSE D’ENSEIGNE SUR LE DOMAINE PUBLIC	219
SOUS-SECTION 3 : FORMAT ET MESSAGE D’UNE ENSEIGNE.....	220
363. FORMAT DE L’ENSEIGNE.....	220
364. MESSAGE D’UNE ENSEIGNE D’IDENTIFICATION D’UN USAGE.....	220
365. MESSAGE D’UNE ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE.....	220
366. PERMANENCE DU MESSAGE DE L’ENSEIGNE.....	220
SOUS-SECTION 4 : CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET MAINTIEN D’UNE ENSEIGNE.....	221
367. STRUCTURE ET CONCEPTION D’UNE ENSEIGNE.....	221
368. ÉCLAIRAGE DE L’ENSEIGNE.....	221
369. MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR UNE ENSEIGNE :	221

370. ENTRETIEN ET PERMANENCE D'UNE ENSEIGNE	222
SOUS-SECTION 5 : DISPOSITIONS RELATIVES À UNE ENSEIGNE SELON SON TYPE	222
371. ENSEIGNE RATTACHÉE A U BÂTIMENT.....	222
372. ENSEIGNE APPOSÉE À PLAT SUR LE MUR D'UN BÂTIMENT OU SUR UNE MARQUISE.....	222
373. ENSEIGNE PROJETANTE.....	223
374. ENSEIGNE SUSPENDUE.....	224
375. ENSEIGNE PEINTE OU GRAVÉE SUR UNE SURFACE VITRÉE.....	224
376. ENSEIGNE PEINTE OU IMPRIMÉE PAR SÉRIGRAPHIE SUR UN AUVENT DETISSU	224
377. ENSEIGNE DÉTACHÉE DU BÂTIMENT	225
378. ENSEIGNE SUR POTEAU.....	225
379. ENSEIGNE SUR SOCLE.....	226
SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES « HABITATION	
(H) »	227
380. ENSEIGNES AUTORISÉES	227
SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL	
(C) »	227
SOUS-SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES À TOUS LES USAGES DES GROUPES D'USAGES	
« COMMERCIAL (C) » ET « RÉCRÉATIF ».....	227
381. ENSEIGNES AUTORISÉS.....	227
SOUS-SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CENTRES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS	
PÉTROLIERS ET DE CARBURANT.....	229
382. ENSEIGNES AUTORISÉS POUR LES CENTRES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS	
ET DE CARBURANT	229
383. APPPOSITION DU MESSAGE D'UNE ENSEIGNE SUR UN ABRI DE POMPES	230
SOUS-SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CENTRES COMMERCIAUX	231
384. ENSEIGNES AUTORISÉS POUR LES CENTRES COMMERCIAUX.....	231
385. HARMONISATION DES ENSEIGNES RATTACHÉES AU BÂTIMENT DANS LE CAS D'UN	
CENTRE COMMERCIAL.....	233
SOUS-SECTION 4 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS COMMERCIAUX INTÉGRÉS	233
386. ENSEIGNES AUTORISÉES POUR LES PROJETS COMMERCIAUX INTÉGRÉS	233
387. APPPOSITION DU MESSAGE D'UNE ENSEIGNE SUR LE MUR D'UN PROJET COMMERCIAL	
INTÉGRÉ.....	234
388. EMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE INDIVIDUELLE.....	234
389. EMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE COMMUNAUTAIRE.....	234
SOUS-SECTION 5 : DISPOSITIONS RELATIVES À UN PARC THÉMATIQUE OU À UN PARC	
D'ATTRACTION	235
390. DISPOSITION SPÉCIALE APPLICABLE À UN PARC THÉMATIQUE OU À UN PARC	
D'ATTRACTION.....	235
SECTION 4 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE « INDUSTRIEL (I) ».....	235
391. ENSEIGNES AUTORISÉS.....	235
SECTION 5 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE « COMMUNAUTAIRE (P) ».....	236
392. ENSEIGNES AUTORISÉS.....	236
SECTION 6: DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DU GROUPE D'USAGES « AGRICOLE	
(A) »	237
393. ENSEIGNES AUTORISÉES	237

CHAPITRE 21 DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS	239
SECTION 1 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES DÉROGATOIRES	239
394. DÉFINITION D'UN USAGE DÉROGATOIRE	239
395. DROITS ACQUIS À L'ÉGARD D'UN USAGE DÉROGATOIRE	239
396. USAGE RÉPUTÉ PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS	239
397. EXÉCUTION DE TRAVAUX NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DES DROITS ACQUIS	239
398. EXTINCTION DES DROITS ACQUIS RELATIFS À UN USAGE	239
399. REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE	240
400. EXTENSION D'UN USAGE DÉROGATOIRE	240
401. IMPLANTATION D'UN USAGE OU D'UNE CONSTRUCTION SUR UN LOT DÉROGATOIRE	240
SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS DÉROGATOIRES	240
402. DÉFINITION D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE	240
403. DROITS ACQUIS À L'ÉGARD D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE	241
404. CONSTRUCTION RÉPUTÉE PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS	241
405. EXÉCUTION DE TRAVAUX NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DES DROITS ACQUIS	241
406. EXTINCTION DES DROITS ACQUIS RELATIFS À UNE CONSTRUCTION	241
407. REMPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE	242
408. MODIFICATION OU AGRANDISSEMENT D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE	242
SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES DÉROGATOIRES	242
409. DÉFINITION D'UN USAGE DÉROGATOIRE	242
410. DROITS ACQUIS À L'ÉGARD D'UNE ENSEIGNE DÉROGATOIRE	242
411. RÉPARATION ET ENTRETIEN D'UNE ENSEIGNE DÉROGATOIRE PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS	242
412. MODIFICATION D'UNE PARTIE D'UNE ENSEIGNEDÉROGATOIRE	243
413. EXTINCTION DES DROITS ACQUIS RELATIFS À UNE ENSEIGNE	243
414. MAINTIEN D'UNE ENSEIGNE DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS AUTORISÉ	243
415. MAINTIEN D'UNE ENSEIGNE DÉROGATOIRE PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS INTERDIT DANS LES ZONES DU VIEUX-VILLAGE	243
CHAPITRE 22 TERMINOLOGIE	244
416. TERMINOLOGIE	244
CHAPITRE 23 DISPOSITIONS FINALES	286
417. ENTRÉE EN VIGUEUR	286